



ATELIER DES TERRITOIRES 2017-2018 NOTE DE CANDIDATURE

Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement



La Guyane souhaite porter une candidature dans la perspective de l'Atelier des territoires 2017-2018. La thématique qui va guider cette nouvelle session - « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement » - a une résonance toute particulière en Guyane. **Le territoire de la communauté d'agglomération du Centre Littoral, rassemblant les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnégrande, nous semble tout désigné pour porter cette réflexion** puisqu'il concentre aujourd'hui la moitié de la population guyanaise et que les enjeux liés à l'eau y sont extrêmement marqués en raison de la densité du réseau hydrographique, naturel et anthropique, de l'importance des zones humides et de la proximité de la mer.

Site et problématique

Le contexte guyanais : l'urgence de penser la ville équatoriale durable

La Guyane est le seul département français d'Amérique du Sud. Parmi les singularités les plus marquantes, il faut souligner le rythme tout à fait exceptionnel d'accroissement de sa population : depuis 1999, le taux de croissance moyen est de 3,7 % par an, soit cinq fois celui observé en France hexagonale. Cette évolution démographique implique de très importants changements auxquels la Guyane doit et devra faire face.

A un point crucial de leur essor, les villes guyanaises se trouvent face à de multiples questions induites par le cadre de vie qu'elles proposent aux habitants, ainsi qu'aux générations futures. Aucun de ces territoires n'est resté indemne à l'issue des puissantes vagues de développement qu'ils ont subies au cours des trente dernières années. Si tous se modernisent, leur développement mal ou peu programmé entraîne du désordre, du gaspillage de terrain et de nombreuses nuisances. Progressivement, l'habitat guyanais se disperse ; il évolue dans un étalement urbain qui aboutit peu à peu à des conurbations linéaires dont la faiblesse en infrastructures amène beaucoup d'incohérence. Par ailleurs, l'habitat spontané constitue bien souvent l'une des réponses à la pénurie de logements et de foncier équipé. Et, force est de constater que les acteurs publics demeurent spectateurs de cette ville spontanée qui se développe plus vite que l'on ne pourrait la penser, la dessiner, l'aménager. L'enjeu majeur est donc de définir les fondamentaux qui permettent un développement endogène durable des villes et territoires composant la Guyane. L'idée est que chacun puisse regarder, mieux lire et comprendre la ville pour qu'enfin l'on puisse s'entendre et parler le même langage afin de penser la ville équatoriale guyanaise durable de demain.

Le CAUE de Guyane, avec l'appui de six partenaires (l'AUDeG, la DEAL, l'EPAG devenu depuis l'EPFAG, l'Ordre des Architectes, l'ADEME et le CNFPT), a organisé en novembre 2012 un colloque international ayant réuni près de 200 participants sur le thème : villes équatoriales guyanaises durables, quelles perspectives ? Les réflexions se sont poursuivies localement avec la création du Club « villes équatoriales guyanaises durables » désormais animé par l'AUDeG et regroupant les partenaires initiaux auxquels ont été ajoutés l'AQUAA et la MAGUY. En septembre 2016, l'EPAG et la DEAL ont co-organisé sous l'égide de l'Association des Maires de Guyane une journée d'échanges consacrée aux premières démarches innovantes en matière de projets urbains plus intégrés et durables.

La recherche d'approches locales adaptées au contexte du territoire, la mise en réseau des professionnels travaillant sur le thème de la ville doivent impérativement se poursuivre.

L'eau omniprésente en Guyane et pourtant boudée par l'aménagement

Comme dans toutes les régions de type équatorial caractérisées par une abondance pluviométrique, la Guyane est un territoire marqué par un réseau hydrographique très dense puisqu'on estime que ce formidable chevelu représente un linéaire cumulé de 110 000 km.

Sur la bande littorale où se concentre la majeure partie de l'urbanisation, cette trame bleue constitue un élément particulièrement marquant du cadre de vie des guyanais. Avec une dynamique littorale très forte, des éléments de ce paysage sont d'ailleurs extrêmement changeants, notamment les mangroves, qui se déplacent sur des temporalités plus ou moins longues le long des côtes. De plus, les milieux aquatiques constituent un formidable réservoir de biodiversité, en abritant, parfois au cœur même de la ville, des espèces emblématiques du biome amazonien tels que : cabiaï, caïmans, anacondas, aigrettes, ibis rouges...

Sur la bande littorale où se concentre la majeure partie de l'urbanisation, cette trame bleue constitue un élément particulièrement marquant du cadre de vie des guyanais. Avec une dynamique littorale très forte, des éléments de ce paysage sont d'ailleurs extrêmement changeants, notamment les mangroves, qui se déplacent sur des temporalités plus ou moins longues le long des côtes. De plus, les milieux aquatiques constituent un formidable réservoir de biodiversité, en abritant, parfois au cœur même de la ville, des espèces emblématiques du biome amazonien tels que : cabiaï, caïmans, anacondas, aigrettes, ibis rouges...



Salines de Montjoly, site naturel protégé, entre ville et mer

Cette omniprésence de l'eau impose également des contraintes hydrauliques très fortes qui conditionnent fortement les possibilités d'aménagement de l'espace. Elles ont ainsi, à travers l'histoire et ce depuis les premières installations amérindiennes, guidé les différentes implantations urbaines accordant des valeurs différentes à l'eau au fil du temps : l'eau pouvant être utilisée comme voie de communication et vécue comme un espace de cohésion, l'eau maîtrisée voire évacuée grâce à des techniques de poldérisation et de drainage... L'aménageur, l' élu sont aujourd'hui confrontés à la question des risques liés à l'eau, qu'il s'agisse des risques d'inondation ou des risques d'érosion. Après une longue tradition hygiéniste visant à évacuer l'eau de l'espace urbain pour lutter contre les maladies liées à l'eau, la situation a évolué mais les rivières et les canaux restent souvent considérés comme des lieux de pollution et des nids à moustiques.



Fortes inondations en saison des pluies

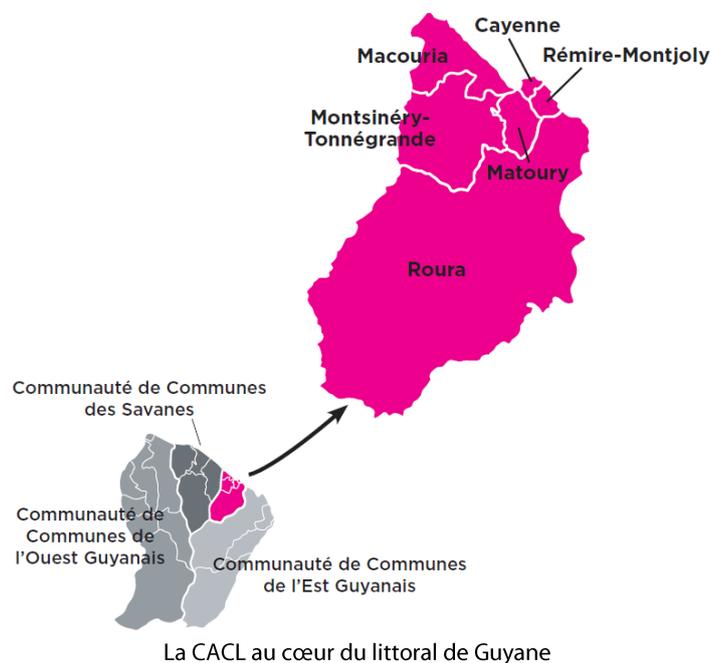
Des projets commencent timidement à voir le jour et réinterrogent la place de l'eau dans l'aménagement. Cette réflexion doit s'amplifier. Urbanistes et environnementalistes doivent faire un

pas l'un vers l'autre. De même, la participation citoyenne sur ce sujet doit être au cœur des démarches et projets menés dans un souci de prise en compte des identités locales et de réponses adaptées aux attentes de la population. C'est en repensant par exemple les corridors biologiques, les trames bleues au sein des projets urbains que l'on peut arriver à une ville durable, plus pérenne, en tous cas une ville fonctionnelle qui permette de mieux absorber un certain nombre de crises ou d'aléas. Mieux adapter la contrainte hydrologique dans l'espace urbain peut également consister à adapter le bâti à cet environnement (habitats sur pilotis, étanchéité des bâtiments...). L'enjeu est ainsi de réhabiliter l'humide dans la ville, pas seulement l'humide naturel mais l'humide construit. Ceci peut se traduire par la réouverture de canaux enterrés, le réaménagement de berges, la restauration de zones humides qui présentent à la fois une fonctionnalité hydraulique (stockage des eaux de pluies permettant de limiter les inondations) mais aussi une fonctionnalité urbaine et sociale (parcours récréatifs, sportifs, éducatifs...).

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral: un territoire d'expérimentation pour redéfinir la place de l'eau dans l'aménagement

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est un territoire de 5 088 km², soit 6% du territoire guyanais, qui se compose de six communes: Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.

Au dernier recensement INSEE (données publiées en 2017), la CACL compte 126 761 habitants en 2014, en hausse de 9,2 % par rapport à 2009. Elle regroupe la moitié de la population de Guyane et constitue le pôle de centralité ainsi que le bassin d'activités le plus important du territoire guyanais avec une concentration près de 65% des emplois de Guyane. Elle bénéficie également d'une forte attractivité résidentielle du fait, notamment, de son cadre de vie, de la densité des équipements, services et des infrastructures de déplacement.



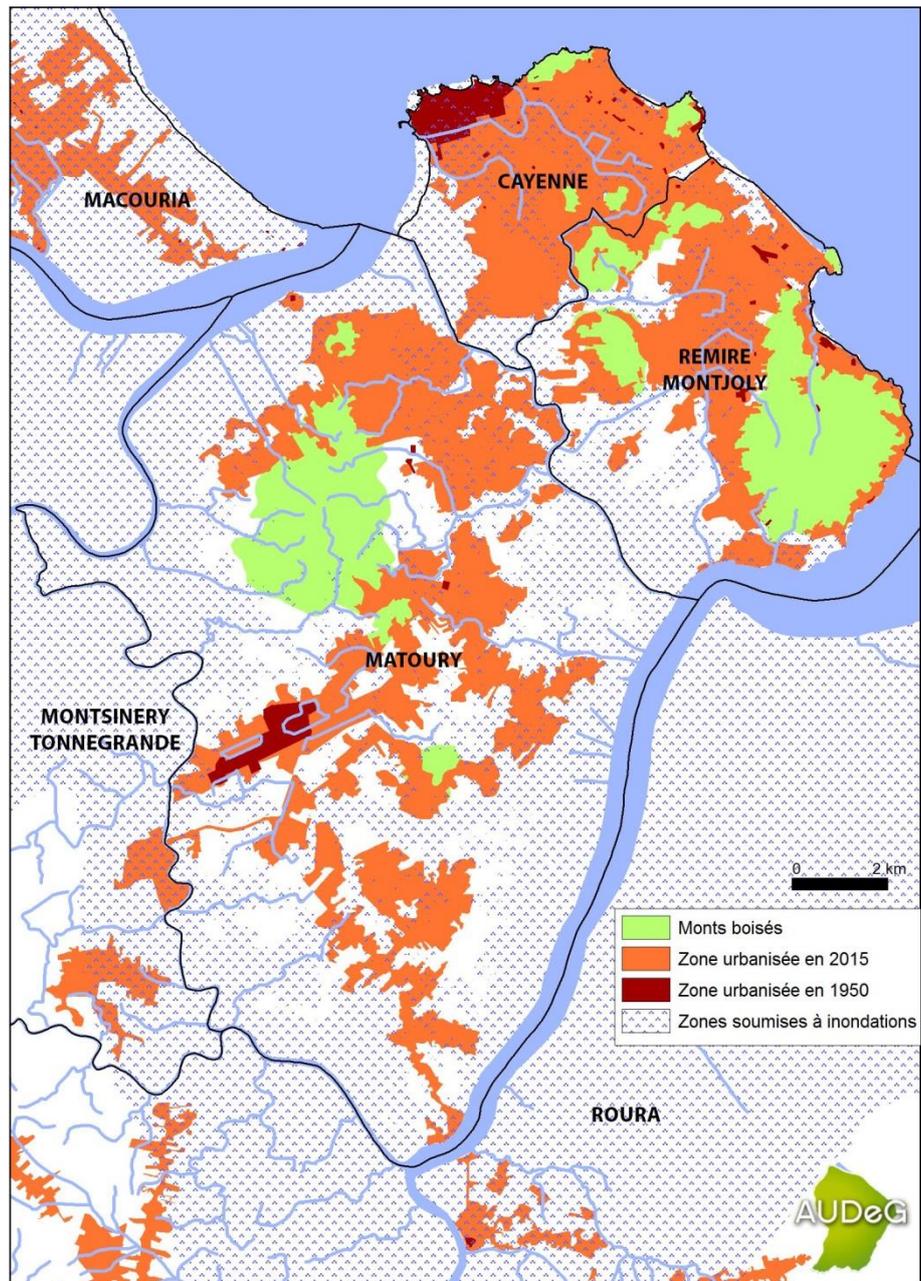
La CACL a engagé la révision de son SCoT et est par ailleurs investie dans l'élaboration d'un plan de paysage ainsi que d'un plan de déplacement urbain. C'est par ailleurs le seul EPCI de Guyane ayant déjà pris la compétence eau et assainissement. La CACL assumera par ailleurs la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le territoire du Centre Littoral est irrigué par un réseau hydrographique extrêmement dense et délimité par les bassins versants de la rivière de Cayenne et du fleuve Mahury. A la pression liée à l'urbanisation au développement très rapide et mal contrôlé (notamment les trois communes de l'île de Cayenne: Cayenne, Rémire Montjoly et Matoury) ainsi qu'à une empreinte agricole marquée (trois communes périurbaines: Macouria, Montsinéry-Tonnégrande et Roura), se superposent des risques naturels (dont les inondations et l'érosion du trait de côte) sur une large partie du territoire.

Les milieux littoraux (mangrove, vasières, plages et lagunes) ainsi que les zones humides (marais, savanes humides...) sont autant de milieux composant la mosaïque de paysages d'eau du territoire en cours de reconnaissance et de valorisation.

Encadré par deux fleuves - la rivière de Cayenne et le Mahury - et par la façade maritime et soumise à d'importants risques d'inondations, l'île de Cayenne concentre, sur 3 communes (Cayenne, Rémire Montjoly et Matoury), 43 % de la population guyanaise, soit 109 538 habitants en 2014 contre 14 395 recensés en 1950. Ce pôle majeur d'urbanisation de la Guyane a connu une croissance très rapide comme en témoigne la carte ci-contre.

L'évacuation rapide de l'abondance pluviométrique par les canaux et rivières de l'île de Cayenne rencontrent certains problèmes, liés à des facteurs naturels et humains. Un des problèmes majeurs de la région est donc le drainage, compliquant les projets d'aménagements, d'autant plus que l'urbanisation et les défrichements divers augmentent le ruissellement et compliquent les conditions d'écoulement des eaux pluviales.



Croissance urbaine et risques inondation (Ile de Cayenne)

Ainsi, les bas-fonds du Sud-Est de la ville de Cayenne, qui collectaient une partie des pluies, ont été progressivement remblayés au fur et à mesure de l'urbanisation, ce qui a entraîné dans les zones environnantes des inondations plus importantes et plus fréquentes en saison des pluies. C'est un territoire soumis à des aléas naturels importants, qui a conduit à identifier par arrêté préfectoral du 26 Janvier 2017 ce secteur comme territoire à risque important d'inondation (TRI) dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Le centre-ville de Cayenne vient d'ailleurs, lors du week-end du 1^{er} mai 2017, de subir de graves inondations par l'effet conjugué de fortes pluies, d'une forte marée et d'un dysfonctionnement dans la gestion du niveau de l'eau d'un canal.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 prévoit par ailleurs la mise en place d'un SAGE au niveau du bassin versant du Mahury, qui intercepte une partie de l'île de Cayenne. Ayant pour objectif une gestion intégrée des ressources en eau, cette démarche a été motivée par la forte diversité d'acteurs et d'usages présente sur ce bassin versant et par le fait que 11 des 37 masses d'eau du bassin versant du Mahury ne sont pas en bon état.

Sur la CACL et particulièrement l'île de Cayenne, la demande de foncier pour l'aménagement est très forte; les besoins en logement, en zones d'activités, en constructions scolaires et équipements urbains continuent de croître très rapidement. Le lien entre l'eau et l'aménagement est parfois marqué par des expériences douloureuses ou des difficultés récurrentes. Ceci est illustré par exemple par la démolition en cours de maisons dégradées par des inondations récurrentes au lotissement Maya, à Matoury. On peut citer également la difficulté de concilier le maintien d'une zone humide remarquable, les salines de Montjoly, propriété du conservatoire du littoral, avec les aspirations des riverains, qui conduisent à assécher périodiquement cette zone humide en mettant ainsi en péril l'écosystème. Ou encore la tentation récurrente de construire un contournement routier qui traverserait une zone de mangroves anciennes dans le secteur Leblond, à Cayenne.

On peut toutefois noter des expérimentations en cours pour repenser la place de l'eau dans l'aménagement :

- dans le cadre de l'écoquartier de Rémire-Montjoly, en cours de construction, il est prévu de faire du canal Nord-Sud, qui est aujourd'hui un canal de gestion des eaux pluviales, un espace de centralité linéaire pour l'ensemble de la ville, réapproprié par les habitants ;
- de même, au sein de la ZAC Hibiscus, un grand bassin de rétention a été pensé comme un élément structurant du cadre de vie des futurs habitants ;
- la ZAC Crique Anguille, à Matoury, a été conçue en portant une attention particulière au maintien des ripisylves et en cherchant à adapter le projet ;
- la ville de Cayenne a engagé des travaux pour faire du Vieux port un lieu réhabilité, qui puisse être plus accueillant et réinvesti par les socio-professionnels et les habitants.



Bassin de rétention de la ZAC Hibiscus (Cayenne)



Futurs aménagements du canal Laussat (Cayenne)

A plus long terme, d'autres projets ambitieux commencent à être esquissés :

- le projet de transport en commun en site propre (TSCP) prévoit un tronçon longeant la crique Montabo, à Cayenne. Une piste cyclable longera ce cours d'eau aujourd'hui inaccessible et méconnu, ce qui devrait ainsi revaloriser cet élément de la trame bleue. Le TSCP longera également le canal Laussat, qui sera requalifié dans le cadre du NPNRU.
- on évoque la possibilité de réouvrir la crique Fouillée, cet axe potentiellement structurant de l'île de Cayenne, afin de la rendre accessible, voire navigable, en tous cas pour prévoir des travaux d'entretien qui viendraient atténuer les risques d'inondation sur les zones d'activités et les quartiers proches de ce canal.

La démarche Atelier des territoires

Objectifs à atteindre en termes de politiques publiques

En Guyane, l'eau est perçue par une majorité de décideurs comme une contrainte porteuse de règles et normes qu'ils cherchent sans cesse à contourner. De plus, la seule réponse réglementaire trouve ses limites dans un territoire où la culture du risque ou bien la question des services rendus par l'eau ne sont pas partagées. La tenue de l'Atelier des territoires constitue ainsi une réelle invitation à faire projet au cœur d'une tension où les villes et l'eau entretiennent un rapport de déni, de méfiance et d'inhibition. L'enjeu est donc de dépasser l'approche classique de « mise sous cloche » des zones humides et des zones inondables, pour la plupart sur la CACL habités et pratiqués, et d'en faire émerger une opportunité pour les aménager différemment, au plus près du contexte et dans la perspective des évolutions économiques, sociales et climatiques à venir.

Les acteurs de la politique de l'eau et de l'aménagement sont multiples et souvent, le partage des connaissances entre eux est limité. De fait, si le mode d'aménagement doit se réinventer en Guyane avec l'eau, il ne saura le faire qu'en s'appuyant sur une nouvelle culture commune. L'Atelier des territoires va alors permettre d'engager un processus d'acculturation collective et de développer une relation durable eau / territoire. La démarche visera en premier lieu à s'interroger sur les usages et la perception de l'eau et de sensibiliser les professionnels et les décideurs aux enjeux actuels et à venir des territoires en eau. Des balades découverte viseront par exemple à sensibiliser les acteurs locaux quant à la valeur des biens communs liés à l'eau, tant au niveau écologique que culturel et social. Ensuite, il s'agira de faire émerger des imaginaires communs : l'eau sera ainsi considérée comme une opportunité et une source d'inspiration pour inventer de nouveaux modes d'aménager. La démarche cherchera à montrer que l'eau est à la fois ressource vitale, support des activités économiques, source de biodiversité et composante du cadre de vie. Les ouvrages hydrauliques considérés comme des objets techniques pourront alors devenir des projets urbains et paysagers valorisant le cadre de vie. Une approche prospective permettra d'engager le débat local autour de témoignages sur des actions innovantes et volontaristes menées dans d'autres territoires.

Les réponses à ces différents enjeux pourront se trouver à travers le développement de nouvelles technologies et la définition de projets urbains durables, mais également à travers l'évolution de la gouvernance, des pratiques et usages actuels.

Apport attendu de la démarche Atelier des territoires

La démarche Atelier des territoires avec une approche durable de la relation eau / aménagement sera une manière de rassembler les visions politiques, de lier des questions trop longtemps opposées, et de bonifier les ressources du territoire en eau de la CACL.

Diverses réflexions actuelles et à venir seront nourries par les travaux de l'Atelier des territoires : la révision du schéma d'aménagement du réseau des eaux pluviales de l'île de Cayenne, le Plan de Déplacement Urbain de la CACL, le guide sur la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement urbain, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la CACL, la révision des PLU de Cayenne, Rémire Montjoly, Matoury, Roura, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande, l'Opération d'Intérêt National...

Acteurs et partenariats

Portage de la démarche

La démarche sera portée par la DEAL de Guyane et l'Office de l'Eau de Guyane qui seront assistés par l'AUDeG. Cette association en matière de portage permettra d'apporter une expertise plus profitable que le strict contrôle régalién souvent opéré sur la question de l'eau. Cette logique de projet, interactive, permettra d'améliorer les rapports entre collectivités et Etat.

Office de l'Eau de Guyane

L'article 213-13 du code de l'environnement définit les missions de l'Office de l'eau en trois points :

- L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages ;
- Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Sur proposition du comité de bassin, la programmation et le financement d'actions et de travaux.

Les deux premières missions répondent, en partie, aux attentes de la Directive Cadre européenne sur l'Eau qui se fixe des objectifs d'atteinte du bon état écologique. A ce titre, le suivi patrimonial des milieux aquatiques de l'ensemble du district hydrographique de la Guyane a été au cœur des actions qui ont été menées par l'Office depuis 2007.

Dans le cadre de sa 3ème mission, l'Office de l'Eau a inscrit dans son programme d'intervention, l'accompagnement des actions susceptibles d'assurer la préservation, la réhabilitation et la valorisation du bon fonctionnement écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La présence très marquée de l'eau, souvent vécue comme une contrainte, impose plus qu'ailleurs de concilier les activités humaines et la préservation des milieux aquatiques. Retrouver les vertus de la présence de l'eau (récréatives, paysagères, hydrauliques et écologiques) implique de profonds changements de pratiques dans la manière d'appréhender la présence de l'eau dans le territoire guyanais. L'organisation de débats, avec les acteurs est un préalable et peut contribuer à faire émerger des projets innovants qui intègrent, valorisent et protègent les milieux aquatiques.

AUDeG

Depuis sa création en 1978, l'AUDeG dotée d'un statut associatif et d'une gouvernance partenariale, accompagne l'aménagement et le développement de la Guyane.

L'agence d'urbanisme est un outil d'études et de production d'expertise urbaine et territoriale au service de la Guyane mais aussi, un lieu de débat entre les différents acteurs du territoire. Les réflexions et actions pérennes déployées par l'agence témoignent de son engagement au service des collectivités et institutions du territoire guyanais.

Basée à Cayenne, elle intervient sur l'ensemble du territoire guyanais dans le cadre d'un programme partenarial d'activités défini par ses membres. Le programme partenarial cadre de 2017-2019 s'inscrit selon trois orientations stratégiques retenues, à savoir :

- Développer l'observation territoriale en vue d'affiner la connaissance et d'analyser les dynamiques ;
- Suivre et préparer les projets de territoire dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs.

Du fait de son implication dans les réseaux professionnels, son ancrage territorial et son rôle d'outil ressource et de proximité, l'AUDeG participe et contribue à de nombreux événements et démarches animés par ses partenaires. Elle s'attache enfin à promouvoir les valeurs du territoire guyanais à

travers diverses interventions dans les domaines de la ville durable, avec notamment sa nomination comme pilote de l'animation du Club « villes équatoriales guyanaises durables ».

Carte des acteurs et partenaires associés

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les acteurs et partenaires suivants seront associés comme parties prenantes à l'Atelier des territoires :

- Commune de Cayenne
- Commune de Rémire-Montjoly
- Commune de Matoury
- Commune de Roura
- Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- Communauté d'Agglomération du Centre Littoral Guyanais
- Collectivité territoriale de Guyane
- Comité de bassin
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane
- Chambre d'Agriculture
- Chambre des métiers et de l'artisanat de Guyane
- Préfecture
- Direction de la Mer
- Direction des Affaires Culturelles
- Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Conservatoire du Littoral
- ADEME
- Association Actions pour une Qualité Urbaine et Architecturale Amazonienne
- Ordre des Architectes
- Maison de l'Architecture
- Bureau de Recherche Géologique et Minière
- Météo-France
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Fédération Guyane Nature Environnement
- Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Guyane
- Bailleurs sociaux : SIGUY, SIMKO, SEMSAMAR
- Grand Port Maritime de Guyane
- Université de Guyane
- Société Guyanaise Des Eaux
- ...

En conclusion, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral est un territoire marqué par de très forts enjeux d'aménagement, où **l'eau est un élément très fortement structurant**, souvent vécu comme une contrainte mais potentiellement **porteur de valeurs communes et d'innovations**.

Avec une communauté d'agglomération dynamique en matière d'eau et d'assainissement, un partenariat fort entre la DEAL et l'Office de l'eau assistés de l'AUDeG ainsi qu'avec d'autres partenaires (municipalités, autres services de l'État - notamment DAAF -, EPFAG, Conservatoire du littoral...) et une dynamique très positive au sein du comité de bassin, sur le point d'évoluer en comité de l'eau et de la biodiversité, tous les éléments sont réunis pour que l'organisation d'ateliers des territoires sur la CAEL soit une réussite et permette de renforcer les démarches déjà initiées pour **construire la ville équatoriale durable**.